

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2008

## PROCES-VERBAL DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE L'ELECTION D'UN MAIRE ET DE SIX ADJOINTS

L'an deux mille huit, le 15 mars, à 14h00, les membres du conseil municipal de la commune de CHATEAUGAY proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 9 mars 2008, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents Mmes et MM les conseillers municipaux :

1	BEAUJON Jacques	13	LE MENTEC Jean-Paul
2	BERTRAND Corinne	14	LEOQUET Bruno
3	BESSEYRE Franck	15	MALFREYT Christophe
4	BRUNEL Pascale	16	MARTINEAU Véronique
5	CHARLAT Ghislaine	17	MAZEYRAT Georgette
6	CHASSEFIERE Bernadette	18	MICHELIN Marie-Thérèse
7	CROZATIER Denis	19	PELISSIER Monique
8	DARTEYRE René	20	PETITALOT Anne-Marie
9	FLURY Claude	21	PRIVAT Claude
10	GASTEBOIS Bruno	22	SAINT-CYR Rodrigue
11	GILBERT Bernard	23	IMBERT Jean-Pierre
12	JOUHET Marie-Thérèse		

Absents : Néant

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme CHASSEFIERE Bernadette, Maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer Mmes et MM :

BEAUJON Jacques, BERTRAND Corinne, BESSEYRE Franck, BRUNEL Pascale, CHARLAT Ghislaine, CHASSEFIERE Bernadette, CROZATIER Denis, DARTEYRE René, FLURY Claude, GASTEBOIS Bruno, GILBERT Bernard, IMBERT Jean-Pierre, JOUHET Marie-Thérèse, LE MENTEC Jean-Paul, LEOQUET Bruno, MALFREYT Christophe, MARTINEAU Véronique, MAZEYRAT Georgette, MICHELIN Marie-Thérèse, PELISSIER Monique, PETITALOT Anne-Marie, PRIVAT Claude, SAINT-CYR Rodrigue  
dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Mme PELISSIER Monique, la plus âgée des membres du conseil, a pris ensuite la présidence.

Le conseil a choisi pour secrétaire Mme CHARLAT Ghislaine.

# ELECTION DU MAIRE

---

Le Président, après avoir donné lecture des articles L.2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a inséré dans l'urne son bulletin de vote fermé écrit sur papier blanc.

## Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne		23
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du code électoral	-	blanc	1
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	=		22
Majorité absolue			12

Ont obtenu :

Mme CHASSEFIERE Bernadette, vingt-deux voix (22)

**Mme CHASSEFIERE Bernadette** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

## DISCOURS DE MADAME CHASSEFIERE

---

Chers collègues,  
Mesdames, Messieurs,

Ce discours que je prononce en qualité de maire revêt un caractère particulièrement solennel et émouvant.

Cette nouvelle prise de fonction est l'aboutissement de sept années de travail et d'engagement pour l'intérêt général.

Je ne néglige pas les conséquences du poids de cette fonction sur le plan personnel mais surtout sur le plan familial. Je voudrais remercier ma famille qui m'a permis de me représenter pour un nouveau mandat.

C'est aussi une très lourde charge face aux attentes croissantes et parfois démesurées des citoyens à l'égard de leurs élus.

Après avoir passé 25 ans au service de mes administrés dont 7 années en tant que Maire, j'ai conscience que le maire est devenu le principal personnage public identifié et connu. C'est sur lui que se reportent les insatisfactions du présent et les craintes de l'avenir.

Je me dois un devoir d'écoute et de recherche de solutions, alors que les moyens nous font souvent défaut. Mais mes chers amis, je m'efforcerai d'être de nouveau un maire accessible et disponible.

Mes remerciements vont à toute mon ancienne équipe pour le travail accompli ces 7 dernières années comme élus au service de tous.

Aujourd'hui j'accepte une nouvelle fois cette responsabilité qu'est celle de maire par fidélité à un engagement que j'ai pris devant vous.

Engagement pour notre petite ville : forte de son passé, elle doit préserver son équilibre et sa qualité de vie en menant à bien les grands projets en cours ; il s'agit pour ma nouvelle équipe d'affirmer l'identité des différents quartiers par un urbanisme de qualité, de veiller à la propreté et à l'environnement, d'assurer la sécurité de tous, et je dirai enfin de maintenir la convivialité en s'appuyant sur le dynamisme de la vie associative et la richesse de l'artisanat et du commerce local.

Fort de la qualité et de l'unité de l'équipe municipale qui m'entoure, c'est avec détermination et enthousiasme que j'entreprends ce nouveau mandat avec vous.

A vous tous Châteaugayres, je vous remercie de la confiance que vous m'avez témoignée.

## **FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS**

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le nombre des adjoints à six, conformément à l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **ELECTION DU PREMIER ADJOINT**

---

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Mme CHASSEFIERE, élue Maire, à l'élection du premier adjoint.

### **Premier tour de scrutin**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne		23
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du code électoral	-	Blanc	1
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	=		22
Majorité absolue			12

Ont obtenu :

Mme JOUHET Marie-Thérèse, vingt-deux voix (22)

**Mme JOUHET Marie-Thérèse** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée adjoint et a été immédiatement installée.

## **ELECTION DU SECOND ADJOINT**

---

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du second adjoint.

### **Premier tour de scrutin**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne		23
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du code électoral	-	blanc	1
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	=		22
Majorité absolue			12

Ont obtenu :

M. PRIVAT Claude, vingt-deux voix (22)

**M. PRIVAT Claude** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

## **ELECTION DU TROISIEME ADJOINT**

---

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du troisième adjoint.

### **Premier tour de scrutin**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne		23
A déduire :	bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du code électoral	- blanc	1
	Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	=	22
	Majorité absolue		12

Ont obtenu :

M. BEAUJON Jacques, vingt-deux voix (22)

**M. BEAUJON Jacques** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

## **ELECTION DU QUATRIEME ADJOINT**

---

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du quatrième adjoint.

### **Premier tour de scrutin**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne		23
A déduire :	bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du code électoral	- blanc	2
	Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	=	21
	Majorité absolue		11

Ont obtenu :

M. FLURY Claude, vingt-et-une voix (21)

**M. FLURY Claude** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

## ELECTION DU CINQUIEME ADJOINT

---

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du cinquième adjoint.

### Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne		23
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du code électoral	- blanc	1
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	=	22
Majorité absolue		12

Ont obtenu :

Mme CHARLAT Ghislaine, vingt-deux voix (22)

**Mme CHARLAT Ghislaine** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée adjoint et a été immédiatement installée.

## ELECTION DU SIXIEME ADJOINT

---

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du sixième adjoint.

### Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne		23
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du code électoral	- Blanc	1
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	=	22
Majorité absolue		12

Ont obtenu :

M. DARTEYRE René, vingt-deux voix (22)

**M. DARTEYRE René** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

# INFORMATIONS

---

## HOMMAGE NATIONAL AUX COMBATTANTS DE LA PREMIERE GUERRE MONDIALE

Mme CHASSEFIERE fait part de la lettre reçue de M. le Préfet : à la demande du Président de la République, un hommage national sera rendu à l'ensemble des combattants de la première guerre mondiale à l'occasion des obsèques de Monsieur Lazare PONTICELLI, dernier survivant des combattants français de 1914-1918.

Cet hommage national se déroulera le lundi 17 mars 2008 :

- les drapeaux seront mis en berne sur les édifices publics durant la journée
- ce même jour à 11 heures, heure à laquelle débutera l'office à l'église des soldats – cathédrale Saint-Louis des Invalides à Paris, une minute de silence sera observée dans l'ensemble des administrations publiques de l'Etat et des Collectivités, et un rassemblement sera organisé avec les anciens combattants devant le monument aux morts.

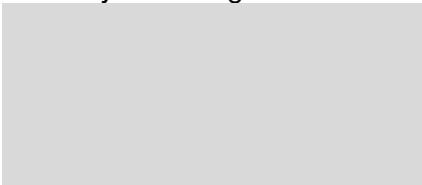
## PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL :

Elle est fixée au mardi 25 mars à 20h30.

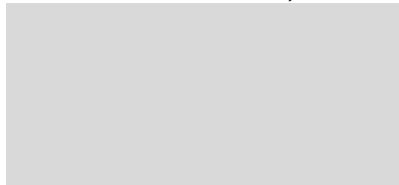
L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance.

### Signature des membres présents

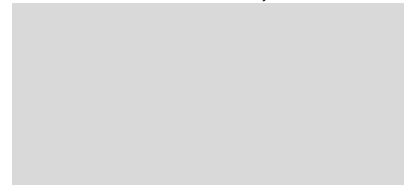
La doyenne d'âge du conseil



La secrétaire,



Le Maire,



Les membres du conseil municipal,

